



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT**

Séance du 10 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix janvier à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MMES VALERO - KAZIMIERCZACK - MM AYRAL - COLOMBIER - GALZIN - VIALA D. - VERNHES - MMES AUSSAGUES (Suppléante) - BONNASSIEUX - FADDI - FRASSIN - RABOU - MM ALBERT - BOUTIE - BRESSOLLES - CURETTI - DAGUZAN - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - LAROCHE - LENCOU - MAZARS - MONTAGNE - MOULET - NUNES - OURCET - RICARD - SARRAN - THOMAS - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

Mme Nathalie ARMENGAUD a donné pouvoir à Mme Christine VALERO

M. Frédéric MOLIERES a donné pouvoir à M. Thierry BARDOU

M. Dominique RAMUSCELLO a donné pouvoir à M. Laurent VANDENDRIESSCHE

N° 2023/02

Objet : Finances : Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du Budget 2023

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que l'article L1612-1 du CGCT prévoit que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

En revanche, les crédits inscrits en restes à réaliser (RAR) 2021 ne doivent pas être retenus pour déterminer le ¼ des ressources susceptibles de pouvoir être engagé, mandaté et liquidé par l'exécutif avant le vote du budget.

Le montant des crédits qui peuvent être engagés sur le fondement de cet article s'apprécie au niveau des chapitres du budget 2022.

A l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette, les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget N-1, c'est-à-dire non seulement les dépenses inscrites aux budgets primitifs (BP) et aux budgets supplémentaires, mais également celles inscrites dans les décisions modificatives.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le montant des dépenses d'investissements inscrites aux Budgets principaux (hors chapitre 16 « remboursement de la dette ») s'élève respectivement à :

Budget principal

CHAPITRE	CREDITS VOTES BP 2022	CREDITS OUVERTS DM 2022	MONTANT TOTAL A PRENDRE EN COMPTE	CREDITS POUVANT ETRE OUVERTS
20	90 336 €		90 336 €	22 000 €
21	345 000 €		345 000 €	86 000 €
23	370 800 €		370 800 €	92 000 €

Budget Aquaval

CHAPITRE	CREDITS VOTES BP 2022	CREDITS OUVERTS DM 2022	MONTANT TOTAL A PRENDRE EN COMPTE	CREDITS POUVANT ETRE OUVERTS
21	174 797,63 €		174 797,63 €	40 000 €

Budget Crèches

CHAPITRE	CREDITS VOTES BP 2022	CREDITS OUVERTS DM 2022	MONTANT TOTAL A PRENDRE EN COMPTE	CREDITS POUVANT ETRE OUVERTS
21	19 022,73€		19 022,73 €	4 000 €

Budget Alsh

CHAPITRE	CREDITS VOTES BP 2022	CREDITS OUVERTS DM 2022	MONTANT TOTAL A PRENDRE EN COMPTE	CREDITS POUVANT ETRE OUVERTS
21	11 441,93 €		11 441,93 €	2 000 €

Budget Voirie

CHAPITRE	CREDITS VOTES BP 2022	CREDITS OUVERTS DM 2022	MONTANT TOTAL A PRENDRE EN COMPTE	CREDITS POUVANT ETRE OUVERTS
21	48 950 €		48 950 €	12 000 €
23	400 000 €		400 000 €	100 000 €

Budget OM

CHAPITRE	CREDITS VOTES BP 2022	CREDITS OUVERTS DM 2022	MONTANT TOTAL A PRENDRE EN COMPTE	CREDITS POUVANT ETRE OUVERTS
21	303 677,29 €		303 677,29 €	75 000 €

Budget Office de Tourisme

CHAPITRE	CREDITS VOTES BP 2022	CREDITS OUVERTS DM 2022	MONTANT TOTAL A PRENDRE EN COMPTE	CREDITS POUVANT ETRE OUVERTS
----------	-----------------------	-------------------------	-----------------------------------	------------------------------

21	57 067,57 €		57 067,57 €	5 000 €
23	40 000 €		40 000 €	5 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater jusqu'à l'adoption des budgets primitifs 2023 correspondants, les dépenses d'investissement comme mentionnées ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à inscrire les crédits correspondants aux budgets primitifs de l'exercice 2023 lors de son adoption.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,
Thierry BARDOU



Le secrétaire de séance,
Francis MOULET